



En partenariat avec



Les Trophées de l'Embarqué 2010

CAP'TRONIC - DGCIS - Syntec informatique

Règlement

1. Introduction

Les systèmes embarqués sont aujourd'hui enfouis dans la majeure partie des équipements du quotidien et concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité : le transport automobile et aéronautique, le spatial, la défense, la santé, l'industrie, l'électronique grand public, les télécommunications, l'agriculture... en prenant également en compte des critères de développement durable.

Le logiciel prend également de plus en plus de place dans ces systèmes avec des enjeux très importants d'intégration au matériel (hardware) tout en respectant les contraintes très fortes auxquelles sont soumis ces systèmes.

Dans le cadre des Assises Franco-allemandes de l'Embarqué et avec le soutien de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Syntec Informatique et CAP'TRONIC organisent **les Trophées de l'Embarqué 2010**.

Ceux-ci **récompensent et mettent en lumière les projets de 5 entreprises** qui ont développé et mis en oeuvre un ou plusieurs Systèmes Embarqués comportant une composante logicielle prépondérante et particulièrement innovante.

2. Organisation du concours

Le concours est organisé par Syntec Informatique, en partenariat avec JESSICA France - CAP'TRONIC. 5 trophées seront décernés aux entreprises lauréates :

- le Trophée de l'Embarqué critique, qui récompense le projet qui a su le mieux assurer la sûreté et la robustesse du système développé, sur le plan du matériel **et** du logiciel, face à de fortes contraintes d'environnement,
- Le Trophée de l'Embarqué grand public, qui récompense le projet de système embarqué ayant apporté le service le plus innovant à destination du grand public, en particuliers des services d'aide à la personne, et/ou contribuant au développement durable.
- Le Trophée du capteur embarqué, qui récompense le projet de système embarqué qui a su exploiter de manière particulièrement innovante les fonctionnalités de capteurs intelligents, autonomes et communicants.
- Le Trophée de l'Embarqué pour la santé et la sécurité des biens et des personnes, qui récompense le projet le plus innovant dans ces domaines.
- Le Trophée des Technologies de l'Embarqué, qui récompense les outils et composants les plus innovants pour le développement de logiciels embarqués.

3. Dossier d'inscription

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises pour un projet qui a été finalisé depuis le 1^{er} juillet 2008.

Un projet est considéré comme finalisé s'il est, au minimum, en phase de prototypage industriel, c'est-à-dire en phase de tests avancés, bien au-delà du démonstrateur, avec plus de 90 % des fonctionnalités opérationnelles.

Pour participer au concours, les entreprises devront remplir et signer le dossier de candidature disponible sur les sites web www.syntec-informatique.fr et www.captronic.fr.

Chaque entreprise a la possibilité de présenter deux projets au maximum. Dans ce cas, elle complètera un dossier par projet.

Le dossier d'inscription devra être retourné à l'une des adresses suivantes :

Syntec Informatique
3, rue Léon Bonnat
75016 Paris

Jessica France / Cap'Tronic
CEA Grenoble - 17, rue des Martyrs
38054 GRENOBLE Cedex 9

Remarque : Les entreprises sont invitées à joindre au dossier une plaquette de présentation de leurs activités ou tout autre document que celles-ci jugeront utile pour la compréhension de leur activité et du produit / service présenté. Ces documents pourront également être transmis par courrier électronique (ibounoure@syntec-informatique.fr ou trophees@captronic.fr).

4. Déroulement

Les dossiers seront analysés puis qualifiés pour un examen par le jury.

La remise des prix aura lieu, en présence de la presse, le 7 octobre 2010, lors des Assises Franco-Allemandes de l'Embarqué à Paris.

La date et l'heure de remise seront confirmées sur le site web www.syntec-informatique.fr

5. Critères

Les principaux critères de sélection seront :

- le caractère innovant des services et usages apportés par le système
- la prise en compte de critères de développement durable
- le caractère innovant de la composante logicielle (technologie, architecture, développement), et la prise en compte de l'intégration matériel/logiciel
- le niveau des contraintes et la prise en compte de ces contraintes (matériel et logiciel)
- les partenariats de R&D engagés,
- la réussite économique du projet (clients majeurs, évolution de CA, effectif, part de marché, export, partenaires économiques)

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

6. Engagement des candidats

Tout participant au concours s'engage à :

- Si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle, s'assurer qu'il a l'autorisation du détenteur de la propriété intellectuelle de communiquer sur son produit,
- Ne pas communiquer dans son dossier d'informations à caractère confidentiel,
- S'il est lauréat, de participer à la remise des prix ou se faire représenter lors de la remise des trophées,
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury,
- Accepter le prix sous sa forme attribuée.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images sur des supports papier et électroniques et les caractéristiques de leur projet. Ils renoncent pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès de Syntec Informatique ou de JESSICA France – CAPTRONIC.

La participation au concours implique une acceptation sans réserve du présent règlement.

7. Engagement du jury

Le jury sera composé de professionnels.

Le jury s'engage à examiner et traiter les dossiers en toute neutralité. Les délibérations du jury sont confidentielles. Les personnes ayant à prendre connaissance des dossiers sont tenues au secret professionnel le plus strict et auront préalablement signé un engagement de confidentialité.

Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions. Ces dernières sont sans recours.

En cas de force majeure, Syntec Informatique se réserve le droit de reporter ou d'annuler ce concours sans que leurs responsabilités puissent être engagées. Les candidats s'interdisent dans ce cas toute réclamation ou demande de dédommagement.

Ce règlement est disponible sur www.syntec-informatique.fr et www.captronic.fr.

8. Calendrier

Mai 2010 : Ouverture du concours.

Vendredi 16 juillet 2010: Date limite de dépôt des candidatures.

Réunion et délibération du jury le 15 septembre 2010.

Remise des trophées le 7 octobre 2010 pendant les Assises Franco-Allemandes de l'Embarqué à Paris (L'heure et le lieu de la remise seront confirmées sur le site web www.syntec-informatique.fr)

Pour plus d'informations :

www.syntec-informatique.fr, ibounoure@syntec-informatique.fr

www.captronic.fr, trophees@captronic.fr

Syntec Informatique - 3, rue Léon Bonnat - 75016 Paris - Tél : 01 44 30 49 70

Jessica France / Cap'Tronic - CEA Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE Cedex 9 - Tél. : 04.38.78.38.17